



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Collège Saint-Exupéry  
Montceau-Les-Mines



Montceau-les-Mines, le 20 mai 2021

**Direction**

Affaire suivie par :  
Lydia Boulay  
Principale  
Tél : 03.85.57.12.90  
Mél : 0711135y@ac-dijon.fr

1 avenue Saint-Exupéry  
71300 Montceau-Les-Mines

La Principale

aux

Parents d'élèves de 3ème

Objet : **ORIENTATION ET AFFECTATION DE VOTRE ENFANT AU LYCEE**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes à effectuer concernant l'orientation de votre enfant et son entrée au lycée pour la prochaine rentrée scolaire.

● **PREMIERE ETAPE : SAISIE DES CHOIX DEFINITIFS D'ORIENTATION**

La procédure pour la saisie des **choix définitifs d'orientation** est la même que celle effectuée au deuxième trimestre. Vous vous connectez sur Educonnect à l'adresse <https://educonnect.education.gouv.fr> entre le 11 mai et le 28 mai 2021.

Vous allez dans la **rubrique ORIENTATION** et vous saisissez vos choix dans l'ordre de préférence. Pensez à bien valider votre saisie.

**A la suite du conseil de classe du troisième trimestre vous devrez consulter la réponse du conseil de classe et accepter ou non ces propositions.**

● **DEUXIEME ETAPE : SAISIE DE LA DEMANDE D'AFFECTATION**

Pour la saisie de **la demande d'affectation**, vous vous connectez sur Educonnect à l'adresse <https://educonnect.education.gouv.fr> entre le 11 mai et le 28 mai 2021.

Vous allez dans la **rubrique AFFECTATION après la 3ème** et vous saisissez vos choix. Pensez à bien valider votre saisie.

Vous pouvez effectuer 10 demandes maximum pour l'académie de Dijon – 5 demandes maximum hors académie.

**Classez vos demandes par ordre préférence.**

❖ **Pour une seconde générale et technologique** : sauf exception, les élèves sont affectés en priorité en 2NDE GT dans leur lycée de secteur. Le lycée de secteur est automatiquement déterminé par l'adresse des responsables légaux.

**Une demande de dérogation** est à déposer si vous envisagez une seconde générale et technologique ne relevant pas de la carte académique, dans un établissement public de l'Éducation nationale autre que dans le lycée de secteur. La demande de dérogation est satisfaite si la capacité d'accueil de l'établissement demandé le

permet, après affectation des élèves de secteur, en fonction des critères prioritaires définis par le ministère. Pour ne pas prendre le risque que votre enfant soit sans affectation, il convient qu'au moins une demande soit déclarée pour le lycée de secteur

❖ **Pour une seconde professionnelle (BACPRO) ou une première année de CAP**, spécifiez la spécialité ou la famille de métiers demandée dans un établissement. Il est vivement conseillé de faire plusieurs demandes si des spécialités sélectives sont demandées. Les élèves sont affectés dans une spécialité professionnelle (CAP ou BAC PRO), ou dans une famille de métiers (BAC PRO : 14 familles de métiers à la rentrée 2021). Les élèves scolarisés dans les académies de Dijon et Besançon reçoivent un bonus leur donnant une priorité d'affectation dans les LP publics (Éducation nationale) de l'académie

❖ Renseignez également **les formations sous statut d'apprenti**, la spécialité demandée et le CFA ou l'organisme de formation. Le fait de saisir ce type de demande vaut autorisation par les représentants légaux de transmission des données nominatives du candidat au centre d'apprentis concerné, afin que ce dernier apporte une aide à la recherche d'un maître d'apprentissage

❖ **Dans les établissements privés** sous contrat avec l'Éducation nationale de l'académie, c'est le directeur de l'établissement privé qui prend la décision d'inscription. Il est impératif de prendre contact, en amont de l'affectation, avec l'établissement privé. Si l'avis est favorable, et s'il s'agit du vœu préférentiel, saisir la demande en vœu 1.

### ● RESULTAT DE L'AFFECTION ET INSCRIPTION

Entre le 29 juin à 15h et le 1er juillet 2021: vous voudrez bien vous connecter sur le site Educonnect afin de prendre connaissance de l'affectation de votre enfant pour la rentrée 2021 et effectuer les démarches nécessaires à sa pré-inscription.

A partir du 1er juillet le lycée d'affectation vous transmettra les consignes, afin de finaliser son inscription.



<b>CALENDRIER RECAPITULATIF DES OPERATIONS A EFFECTUER</b>	
Du 11 mai au 28 mai	Saisie de l'orientation dans Educonnect Saisie de la demande d'affectation dans Educonnect
Du 8 juin au 11 juin	Orientation : consultation des propositions du conseil de classe dans Educonnect et validation ou non de ces propositions.
Du 29 juin à 15h au 1er juillet	Consultation du résultat de l'affectation de votre enfant
A partir du 2 juillet	Inscription dans les lycées

L'équipe de direction, les professeurs principaux, le secrétariat du collège restent à votre disposition.  
Bien cordialement.

La Principale  
L. BOULAY

